



## DECLARATION DE LA CE DE LA FEDERATION CGT DU SPECTACLE DU 30 MAI 2005\* SUR LE REJET DU TRAITE CONSTITUTIONNEL EUROPEEN

La victoire du « Non » lors du référendum sur le Traité constitutionnel européen suscite un immense espoir. Il s'agit bien d'une victoire des classes populaires, des jeunes et de toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés en misant sur l'intelligence des électeurs par la volonté incessante de convaincre à partir du texte même du Traité. Notre « éthique de discussion » a triomphé des grands moyens d'information : cela traduit une maturation démocratique considérable. En matraquant le « Oui », les médias dominants ont contribué à faire gagner le « Non » et entraîné un désaveu des « élites » médiatiques. Ce « Non » est aussi une réponse claire au Medef, premier promoteur, via sa refondation sociale, de l'Europe libérale.

Le peuple français rejette donc ce Traité constitutionnel, la sanctuarisation du marché au nom d'un dogme libéral, le risque d'aggravation des délocalisations, des régressions sociales, du chômage et l'atteinte aux droits des salariés. Mais nous devons tout faire maintenant pour obtenir une renégociation et aller vers une Constitution Européenne permettant de construire une autre Europe.

Le « Non » français doit ouvrir des perspectives dans d'autres pays en Europe : il n'y a pas de fatalité à poursuivre une construction libérale et technocratique.

Pour l'heure, le Conseil et la Commission doivent réviser leurs orientations : il faut abandonner définitivement la Directive Bolkestein, arrêter les engagements de libéralisation, remettre en question l'agenda de Lisbonne. Dans notre champ, la Commission Européenne devra cesser ses enquêtes en suspicion sur les fonds de soutien au cinéma partout en Europe, sur les modes de financements du service public de radio-télévision (qui conduisent à la casse du service public en France, comme de la BBC en Grande Bretagne). Elle devra renoncer à remettre en cause la présomption de salariat des artistes interprètes.

L'exception culturelle devra être intégrée dans une nouvelle constitution, et les financements publics de la culture considérés comme des principes fondamentaux de l'Europe sans lesquels la diversité culturelle reste un slogan creux.

Notre tâche est immense : notre « Non » est résolument européen. Nous devons poursuivre inlassablement notre engagement de conviction auprès de nos camarades syndicalistes européens et en particulier auprès des plus jeunes.

Le résultat du 29 mai traduit un hiatus croissant entre les décideurs économiques et politiques d'un côté et les aspirations démocratiques et populaires de l'autre. Le clivage traverse les grandes organisations politiques et n'a pas épargné les organisations syndicales. Les responsabilités et les erreurs devront être analysées sans passion mais aussi sans rien oublier des manquements.

La Fédération du Spectacle et ses syndicats, comme d'autres organisations de la CGT, n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire triompher le rejet du Traité constitutionnel européen et l'appropriation des enjeux culturels européens. Notre légitimité était et reste totale. Le mouvement syndical dans sa singularité a toute sa place dans les combats anti-libéraux actuels et à venir, pour la défense des droits des salariés et l'avènement d'une véritable démocratie sociale. La Fédération du Spectacle et ses syndicats entendent poursuivre dans l'unité avec les autres organisations syndicales, associatives, politiques, la mobilisation pour la construction d'une Europe sociale, culturelle et démocratique.

Paris, le 30 mai 2005

\* motion votée à l'unanimité

▪ Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition :  
Son site internet au [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) Sa messagerie vocale au **01 48 03 87 76**

FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60  
Email : [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)